

SAISON
2012

Renseignements Chasse du cerf de Virginie



BIENVENUE DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE!



Merci d'avoir choisi la réserve faunique de Papineau-Labelle pour participer à la chasse du cerf de Virginie.

Afin de bien planifier votre séjour, nous vous invitons à lire attentivement ce document ainsi que le [Guide du chasseur](#) expliquant davantage le rôle du chef de groupe, de ses membres et les règles de circulation en forêt. Tous les deux renferment des renseignements d'importance pour le succès de chasse de votre groupe.

Si vous devez être remplacé par votre substitut ou vous inscrire à titre de chef de groupe accompagnateur, il est important que vous transmettiez ces documents aux autres personnes du groupe car aucune autre documentation ne sera expédiée.

L'équipe de la réserve faunique de Papineau-Labelle vous souhaite un agréable séjour !

DANS CE NUMÉRO

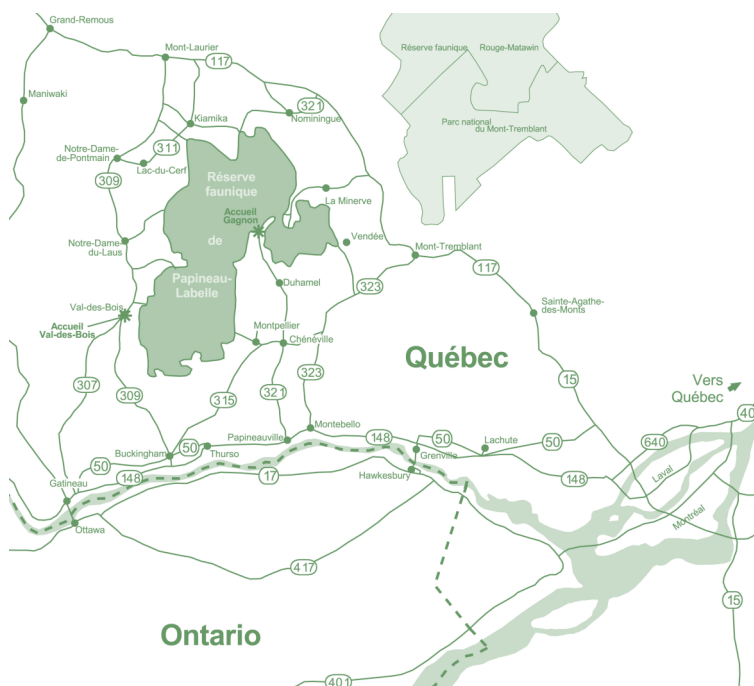
À VOTRE ENTRÉE	2
ENTRÉE LA VEILLE	2
ARRIVÉE TARDIVE	2
ARRÊT OBLIGATOIRE AU POSTE D'ACCUEIL	2
PÉRIODES DE CHASSE	2
PENDANT VOTRE SÉJOUR	3
RÉCOLTE PERMISE	3
CHASSEZ D'UNE FAÇON DIFFÉRENTE	3
CHASSE DE GROUPE	3
PERMIS DE CHASSE DU CERF SANS BOIS	3
PARTAGE DU PERMIS DU CERF SANS BOIS	3
GRILLE TARIFAIRE	3
TYPE D'HÉBERGEMENT	4
À VOTRE SORTIE	4

DÉROULEMENT DU SÉJOUR

L'ACCÈS À LA RÉSERVE

La réserve faunique de Papineau-Labelle est située dans les régions des Laurentides et de l'Outaouais, à 82 km au nord-est de Gatineau par l'accueil Val-des-Bois et à 190 km de Montréal par l'accueil Gagnon.

Seuls les postes d'accueil Val-des-Bois et Gagnon seront ouverts en temps de chasse.



À VOTRE ENTRÉE...

<p>Accueil Val-des-Bois 443, route 309 Val-des-Bois</p> <p>Téléphone : 819 454-2011, poste 33 Télécopieur : 819 454-2353 Courriel : papineau@sepaq.com</p>	<p><i>De Montréal :</i> L'autoroute 15 nord, l'autoroute 50 jusqu'à la sortie 174, la route 309 nord jusqu'à Val-des-Bois (toujours suivre les indications pour Mont-Laurier). L'accueil Val-des-Bois est situé au 443, route 309.</p> <p><i>D'Ottawa :</i> L'autoroute 50 est jusqu'à la sortie 174, la route 309 nord jusqu'à Val-des-Bois (toujours suivre les indications pour Mont-Laurier). L'accueil Val-des-Bois est situé au 443, route 309.</p>
---	---

<p>Accueil Gagnon Route 321 Duhamel</p> <p>Téléphone : 819 428-7510</p>	<p><i>De Montréal :</i> L'autoroute 15 nord, puis l'autoroute 50 jusqu'à Papineauville, la route 321 jusqu'à Duhamel, puis le chemin Lac-Gagnon Ouest. L'accueil Gagnon se situe à 17 km de Duhamel.</p> <p><i>D'Ottawa :</i> L'autoroute 50 est jusqu'à Papineauville, puis la route 321 jusqu'à Duhamel, ensuite le chemin Lac-Gagnon Ouest. L'accueil se situe à 17 km de Duhamel.</p>
--	---

ENTRÉE LA VEILLE

Votre forfait chasse vous permet d'entrer la veille de votre séjour, sans frais supplémentaires. Votre chasse débutera à 13 heures et vous aurez accès à votre hébergement dès 17 heures.

ARRIVÉE TARDIVE

Tout groupe prévoyant arriver en dehors des heures d'ouverture doit aviser le poste d'accueil.

Heures d'ouverture des postes d'accueil			
Séjour	Chasse	Val-des-Bois	Gagnon
Veille	À 13 h	7 h à 21 h	7 h à 21 h
Entrée	1 ^{er} jour	7 h à 16 h	7 h à 16 h
Séjour	2 ^e au 5 ^e jour	8 h à 18 h	10 h à 18 h
Sortie	Interdite	7 h à 16 h	7 h à 16 h

ARRÊT OBLIGATOIRE AU POSTE D'ACCUEIL

Pour l'admission de votre groupe, vous devez vous présenter au poste d'accueil désigné à votre secteur de chasse (voir le document [Plan d'hébergement 2012](#) sur le Web) pendant les heures d'ouverture et avoir en main :

1. le certificat du chasseur;
2. le permis de chasse provincial au cerf de Virginie. Vous pouvez aussi l'acheter sur place;
3. la confirmation de réservation ou le reçu attestant que vous avez payé la totalité des frais;
4. le formulaire *Chasse au cerf de Virginie en groupe—Engagement* dûment complété. Prévoir 1 copie par chasseur du formulaire en plus d'une copie à remettre au poste d'accueil à l'arrivée ;
5. le formulaire *Partage du permis au cerf sans bois—Engagement* dûment complété. Prévoir 2 copies du formulaire et en remettre une copie au poste d'accueil à l'arrivée.

De plus, vous devez acquitter en argent comptant, par carte de débit ou par carte de crédit, tous les frais qui ne l'auraient pas été avant le début du séjour ou qui s'ajouteraient en raison d'une modification à la réservation initiale.

PÉRIODES DE CHASSE 2012													
Octobre 2012							Novembre 2012						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6					1	2	3
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	
PÉRIODE: 1 2 3							VEILLE SORTIE 						



PENDANT VOTRE SÉJOUR

RÉCOLTE PERMISE

La limite est d'un cerf de Virginie mâle (7 cm de bois) par chasseur. La chasse de groupe et le partage du permis de cerf sans bois sont possibles. La chasse au petit gibier est autorisée durant le séjour dans votre secteur seulement. Les accompagnateurs ne peuvent pas chasser. Le groupe doit s'assurer de n'abattre que le gibier autorisé, sans dépasser la limite. Nous conseillons fortement aux chasseurs d'utiliser des émetteurs-récepteurs portatifs pour communiquer entre eux. Ces appareils s'avèrent aussi très pratiques en cas

d'urgence. Toutefois, certaines radios ne permettent pas de couvrir la totalité d'un secteur de chasse. Dans ce cas, les chasseurs doivent être en mesure d'entendre les coups de feu de leurs collègues chasseurs. Lorsque vous blessez un animal, il est obligatoire d'effectuer les recherches adéquates pour tenter de le retrouver. De plus, vous devez déclarer tout animal blessé et non retrouvé au poste d'accueil à votre sortie. Prenez le temps de bien localiser le site d'abattage de votre gibier car vous devez l'identifier clairement sur une carte lors de son enregistrement à votre sortie.

CHASSEZ D'UNE FAÇON DIFFÉRENTE



CHASSE DE GROUPE

La chasse de groupe est permise. Cette mesure permet aux membres d'un groupe d'au plus 6 personnes de convenir d'un engagement en vue de partager leur limite de capture de cerf, permettant ainsi à chacun de chasser aussi longtemps qu'une des personnes du groupe possède un permis de chasse au cerf de Virginie muni de son coupon de transport. Veuillez prévoir 1 copie complétées du formulaire pour chaque chasseur en plus d'une copie à remettre au préposé à l'accueil. Pour accéder au formulaire utilisez le lien suivant: [Chasse au cerf de Virginie en groupe—Engagement](#)

PERMIS DE CHASSE DU CERF SANS BOIS

Selon l'état du cheptel évalué au printemps par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, un permis du cerf sans bois pourrait être offert à chacun des groupes. Dans le cas contraire, un tirage au sort sera effectué parmi les groupes ayant une réservation. Dans le cas où le nombre de permis de cerf sans bois à octroyer excéderait le nombre de groupes, un tirage au sort serait effectué parmi les groupes ayant réservé et payé pour un 5^e ou 6^e chasseur, et ce, avant le 1^{er} octobre. L'attribution du permis se ferait par tirage au sort au poste d'accueil parmi les membres du groupe présents lors de l'inscription. Si votre groupe est composé d'un enfant chasseur âgé de 12 à 17 ans, il bénéficie automatiquement d'un permis de cerf sans bois (max de 1 par groupe). Si c'est le cas, vous devez aviser l'accueil Val-des-Bois avant le 1^{er} septembre 2012. Notez que le permis de cerf sans bois de la zone 10 Est n'est pas valide dans la réserve faunique de Papineau-Labelle.

PARTAGE DU PERMIS DE CHASSE DU CERF SANS BOIS

Le partage du permis du cerf sans bois est en vigueur depuis 2006 dans la réserve. Cette mesure permet aux membres d'un groupe d'au plus 6 chasseurs de convenir d'un engagement en vue d'utiliser un permis de chasse au cerf sans bois obtenu par tirage au sort et délivré à l'un d'eux, sur un territoire où ce permis est valide. Il revient donc au titulaire d'un permis de chasse au cerf sans bois de décider s'il partage son permis avec les autres chasseurs de son groupe lors de l'inscription. Pour accéder au formulaire utilisez le lien suivant: [Partage du permis au cerf sans bois—Engagement](#). Les personnes qui participent à la chasse au cerf sans bois doivent s'assurer de toujours chasser à proximité les unes des autres afin de communiquer entre elles lors de l'abattage d'un cerf et de respecter les limites de récolte.

GRILLE TARIFAIRE (taxes en sus)

Mode d'hébergement	Groupe 4 chasseurs	5 ^e chasseur	6 ^e chasseur	Accompagnateur (/jour)
Chalet	2 306\$	577\$	288\$	50\$
Camp rustique	2100 \$	500\$	250\$	32\$
Camping	1160 \$	290\$	145\$	17\$
Pourvoirie	2 495\$	603\$	603\$	
Forfait familial				
Chalet	1153\$	577\$	288\$	50\$
Camp rustique	1100 \$	500\$	250\$	32\$
Camping	580 \$	290\$	145\$	17\$
Mini-groupe et bail 3 ans				
Mini-groupe	2 chasseurs 650\$			17\$
Bail 3 ans	4338\$			17\$

Attention:

Pour plus de détails concernant la réglementation, vous pouvez consulter le document du ministère des Ressources naturelles et de la Faune « [Chasse, principales règles, 2010-2012](#) ».

TYPE D'HÉBERGEMENT

NOTE IMPORTANTE POUR L'HÉBERGEMENT

N'oubliez pas d'apporter votre literie ou sac de couchage, vos serviettes, vos linges à vaisselle, vos effets personnels, votre nourriture et votre eau potable. Selon votre choix d'hébergement vous devez apporter aussi votre vaisselles et l'équipement pour cuisiner.

Pour plus de détails, visitez www.sepaq.com/papineau et consultez l'onglet hébergement. Vous y trouverez le [Tableau d'hébergement](#). Vous pouvez aussi consulter un préposé à la réserve ou au service des ventes et réservations.



CAMPING

Le camping est permis à l'intérieur des secteurs de chasse assignés en camping par tirage au sort. Les chasseurs peuvent s'y installer en tente, tente-roulotte, roulotte ou tout autre abri temporaire, à proximité des routes ou des chemins d'accès principaux menant à leur secteur. Il n'y a aucun service. Aucun équipement ou déchet ne doit être laissé sur place avant ou après le séjour. Vous pouvez déposer vos déchets et votre recyclage à l'accueil dans les bacs identifiés à cette fin, lors de votre sortie. Nous vous demandons d'indiquer aux préposés l'emplacement exact de votre lieu de camping afin de pouvoir vous localiser facilement en cas d'urgence.

CHALET

Nos chalets sont bien équipés; le système de chauffage est au bois ou au propane, l'éclairage, la cuisinière, l'équipement pour cuisiner et le réfrigérateur-congélateur sont au propane. Certains chalets sont munis d'éclairage solaire. En raison du risque de gel, l'eau courante est interrompue dans tous les chalets. Vous devez puiser votre eau directement au lac, mais vous pouvez utiliser les vidanges d'eau des éviers. Toute personne tentant de remettre en opération le système d'eau du chalet doit dédommager la réserve pour les bris occasionnés par ce raccordement.



La capacité d'hébergement peut varier d'un chalet à l'autre. La capacité maximale d'hébergement implique parfois que les lits doubles soient occupés par 2 personnes ou tient compte de l'utilisation du divan-lit dans la salle de séjour. Votre chalet peut se situer en dehors de votre secteur de chasse. D'autres chasseurs sont donc susceptibles de circuler dans votre secteur pour se rendre à leur secteur de chasse.



CAMP

Nos camps offrent les commodités suivantes: le chauffage au bois, l'éclairage au propane, une cuisinière au propane, un petit évier et une toilette sèche à l'extérieur. Il n'y a pas d'eau courante, ni de réfrigérateur. La capacité d'hébergement peut varier d'un bâtiment à l'autre. La capacité maximale d'hébergement implique parfois que des lits doubles soient occupés par 2 personnes.

POURVOIRIE RIVIÈRE LA LIÈVRE

La [Pourvoirie Rivière La Lièvre](#) est située au 181, route 307 à Bowman. Vous devez vous enregistrer à l'accueil de Val-des-Bois à votre arrivée et au départ du groupe. Votre forfait inclut le chalet, l'accès à la réserve, les miradors et l'appâtage. Les chalets de la [Pourvoirie Rivière La Lièvre](#) fonctionnent à l'électricité et sont tous équipés de réfrigérateur, eau chaude, douche et poêle à bois. Vous n'avez qu'à apporter votre literie, vos serviettes et vos effets personnels.

Pour obtenir d'autres services (repas, guides et autres), veuillez communiquer avec monsieur Pierre Labonté, au 819 454-2473.

CHASSE FAMILIALE

Afin de permettre aux chasseurs d'initier un jeune au plaisir de la chasse au cerf de Virginie, certains secteurs (voir [Plan d'hébergement 2012](#) sur le Web) sont offerts en forfait de chasse familiale à demi-tarif régulier pour 4 des chasseurs du groupe. Le groupe doit être constitué d'au moins un jeune âgé de 12 à 17 ans possédant son certificat de chasseur ainsi que son permis de chasse valide et inscrit sur le droit d'accès comme chasseur. Le jeune doit être présent tout au long du séjour et à la sortie lors de la déclaration du rapport de chasse.

À VOTRE SORTIE

Le jour de sortie, vous devez libérer le secteur de chasse, le chalet ou le camp, au plus tard à 11 heures, sans quoi des frais supplémentaires pourraient vous être facturés. Au terme de votre séjour, le groupe doit obligatoirement se présenter au même poste d'accueil qu'à l'enregistrement afin de faire le rapport de la chasse, et ce, que vous ayez abattu ou non. Vous devez, en plus d'enregistrer le gibier abattu, faire le rapport de vos observations quant aux gibiers et autres animaux vus lors de votre séjour et localiser le site d'abattage le plus précisément possible sur une carte.